

Changement de statut étudiant commerçant

Par Beaunass, le 30/07/2011 à 21:00

Bonjour,

Je suis un étudiant algérien, j'habite à Paris et je compte exercer une activité commerciale. J'ai déposé mon dossier à la préfecture de Paris et à ma grande surprise, ils m'ont demandé les relevés de notes de cette année mais le problème est que j'ai renoncé à mes études lorsque j'avais décidé d'exercer cette activité commerciale, donc je n'ai pas de relevés de notes 2010/2011.

J'aimerai bien savoir S.V.P votre avis sur ma situation.

Est-ce que ma demande sera rejetée pour motif d'absence de relevés de notes ?

Quel est le rôle des accords franco-algériens en ce qui concerne le changement de statut étudiant à commerçant ? Est-ce un droit pour un algérien ?

Je vous remercie pour vos renseignements, cordialement.

Par Domil, le 30/07/2011 à 21:25

non, ce n'est pas un droit

Vous devez présenter un dossier extrémement complet sur la viabilité financière de l'activité prévue avec tous les documents comptables prévisionnels.

Par Beaunass, le 31/07/2011 à 01:24

Merci pour votre réponse.

En fait, j'ai déjà déposé mon dossier et tous les documents qu'ils m'ont demandé de fournir à l'exception de mes relevés de notes dont j'aimerai savoir si ils sont obligatoires pour l'étude de mon dossier ?

Par **NENEmimi**, le **28/09/2011** à **22:21**

OU EN ETES VOUS DANS VOTRE DÉMARCHE ? car je souhaite basculer du statut étudiant a commerçant

Par Ithri, le 16/10/2011 à 23:33

Bjr Beunass,

Ou en est tu dans ta demarche? priere de partager avec nous ton experience.

Cordialement